la lacune que l'on découvre dans le système que l'on nous propose ici. Aux Etats-Unis, il existe une ligne de démarcation parfaitement tirée entre les fonctions du gouvernement général et des gouvernements particuliers. Il en est qui pourraient ne pas avoir de prédilection pour la souveraineté des états, tandis que d'autres aimeraient à voir le gouvernement général revêtu de plus de pouvoirs. Mais une chose est évidente, c'est qu'avec notre système il est constant que nous ne courons pas le risque d'avoir rien d'approchant de la souveraineté des états. Nous ne savons même pas quels seront les pouvoirs exercés par le gouvernement général, d'une part, et les législatures locales, de l'autre. Différentes attributions sont spécialement conférées aux deux ; grand nombre d'autres sont, d'une manière très confuse, laissées aux deux; et il existe une disposition bien étrange à l'effet que le gouvernement général pourra non seulement désavouer les actes des législatures provinciales, et restreindre leur initiative en matières de législation de plus d'une manière, mais encore que les lois fédérales auront le pas sur les lois provinciales chaque fois qu'il y aura Incompatibilité entre elles. Or, il est évident qu'un pareil système ne pourrait fonctionner bien longtemps sans en arriver à des difficultés très sérieuses. C'est un des points sur lesquels insiste la dépêche du ministre des colonies et qui est le sujet de commentaires de la part du London Times et de l'Edinburgh Review. L'on dirait que nos hommes d'état se sont évertués à multiplier les probabilités d'un conflit à chaque phase de leur projet. Le même défaut se présente encore dans l'absence de toute stipulation à l'égard du siège permanent du gouvernement et de l'existence des tribunaux judiciaires. Quant aux Peines extrêmes que l'on s'est donné d'élever une haute muraille afin de protéger les institutions du Bas-Canada qui, depuis des années, n'ont certainement pas contribué à troubler l'harmonie, je dis que ces précautions qui n'ont d'autre but que d'engager le Peuple à accepter le projet, sont destinées, à un jour qui n'est pas très éloigné de nous, à réveiller les haines éteintes. (Ecoutes!) J'en étais rendu à ce point de mon argumentation lorsque je me vis contraint d'im-Plorer l'indulgence de la chambre. Il y a un sujet auquel j'ai déjà fait allusion que je

différence bion marquée entre l'histoire des Etats-Unis, avant l'époque à laquelle ce pays rédigea sa constitution, et notre propre histoire, est celle-ci: que l'adoption de la constitution des Etats-Unis suivit immédiatement la guerre de l'indépendance. Les hommes qui adoptaient cette constitution venaient, côte à côte, de subir les plus pénibles épreuves que la patience humaine peut supporter. Ils s'étaient ralliés en faisceaux serrés pour vaincre les obstacles qui s'étaient présentés à eux, et leur espérance était commune quant aux heureux résultats devant découler du nouveau système. Ils avaient bien essayé la confédération, mais avaient fini par convenir qu'elle n'était pas à la hauteur de leurs besoins. Tous s'efforçaient d'éloigner les maux qu'ils redoutaient de la part de ce système et d'élever une forte nationalité qui résisterait aux injures du Telle était donc leur situation. temps. Combien la nôtre est différente aujourd'hui! Il s'en faut de beaucoup que nous ayions subi les épreuves dont ils sont sortis avec tant de gloire; -au contraire; nous avons, il est vrai temporairement mis fin à des hostilités d'un genre bien différent—des hostilités dans lesquelles nous avons vu nos hommos publiques se ruer les uns sur les autres et jusqu'à un certain point les races et les croyances religiouses se livrer un combat acharné. (Ecoutes!) Moi pour un, M. l'ORATEUR, je pense que ces haines se scraient bientôt éteintes, n'eût été ce malencontreux projet qui menace de les ressusciter. Toujours est-il que nous avons eu des luttes dont nous n'avons certainement pas raison de nous vanter; l'état de choses qui s'est produit depuis l'union devrait au moins nous faire rougir! (Ecoutez!) Ce sont là les seules luttes dont nous ayions été les témoins malheureux; et lorsqu'en face d'un passé et d'un présent aussi gros d'orages, l'on vient nous proposer de former sans délai une nationalité puissante, à l'ombre d'institutions qui nous assurent presque l'indépendance, en môme temps qu'une montagne de troubles et de difficutés, je le déclare, M. l'ORATEUR, il est de notre devoir de ne pas nous aveugler sur le fait que nous nous lançons dans une nouvelle carrière sous des auspices peu favorables. (Ecoutes!) Je vais maintenant aborder un autre point de ma comparaison, je veux parler de la situation financière. Je dois, des le début, rassurer cette chambre, et j'espère qu'elle désire aborder de nouveau, parce que j'ai rassurer cette chambre, et j'espère qu'elle Presqu'omis d'en parler hier au soir. Une m'en saura gré, sur le fait que je ne lui